

REGLEMENT 2026

Article 1 - ORGANISATION

L'agence RP EVENTS organise l'Harmonie Mutuelle Swimrun de Paris le **samedi 2 mai 2026** sur la base de loisirs de Jablines-Annet. Cet événement est affilié à la Fédération Française de Triathlon.

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de l'événement. En s'inscrivant, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à respecter ce règlement. Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les bénévoles et les organisateurs.

Article 2 – CATEGORIES

2.1 - L'épreuve, selon les distances, s'adresse aux athlètes nés avant 2010 (hors Kids). Merci de vous référer aux catégories d'âge ci-dessous :

Catégories	Année de naissance	Kids	Découverte	Courte	Moyenne	Longue
Poussins	2017-2018	X				
Pupilles	2015-2016	X				
Benjamins	2013-2014	X				
Minimes	2011-2012	X				
Cadet	2009-2010		X	X		
Junior	2007-2008		X	X	X	X
Senior	1987 à 2006		X	X	X	X
Master	1986 et avant		X	X	X	X

2.2 - Les épreuves sont ouvertes :

- Aux licenciés FFTri présentant leur licence compétition de l'année en cours.
- Aux licenciés ITU présentant leur licence compétition de l'année en cours.
- Aux non-licenciés ayant lu et admis le Formulaire Info Santé de la Fédération Française de Triathlon
- Aux non-licenciés mineurs ayant rempli un questionnaire de santé et déposé une autorisation parentale lors de l'inscription.

2.3 - La course se fait en binôme ou solo. Il y a des catégorie femmes, hommes et mixtes.

2.4 - Les participants doivent être capables de nager et courir la distance prévue en milieu naturel. Les participants doivent être en bonne condition physique.

2.5 - Dans un binôme, un participant pourra être remplacé par un autre sous réserve de prévenir l'organisation au plus tard 1 semaine avant l'événement pour effectuer le changement de dossier.

2.6 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

2.7 - Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites.

Article 3 – RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à récupérer sur le lieu de l'événement sur les créneaux suivants :

Parcours	Vendredi 1 ^{er} mai	Samedi 2 mai
La Longue	17h00 à 19h00	6h30 à 7h30
La Moyenne		7h00 à 8h30
La Courte		8h00 à 9h30
La Découverte		8h00 à 9h15
La Kids (Article 16)		12h45 à 13h15

3.1 - Chaque athlète doit présenter une pièce d'identité. Il doit émarger et retirer son enveloppe.

3.2 - L'organisation fournit le bonnet de bain et les chasubles. Il est strictement obligatoire de garder le bonnet ainsi que la chasuble tout au long de l'épreuve.

3.3 - Il est interdit de couper la chasuble.

3.4 - Une puce de chronométrage par athlète (ou une pour deux pour les binômes) sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Il sera réclamé 20 euros par puce perdue ou abîmée.

3.5 - Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent.

3.6 - Un concurrent n'ayant pas sa chasuble lisible sur la course et qui franchit la ligne d'arrivée sans chasuble lisible ne sera pas classé.

3.7 - Chaque participant devra présenter son ravitaillement personnel lors du retrait des chasubles. Celui-ci sera numéroté du numéro de chasuble du binôme. En cas d'abandon dans la nature de son ravitaillement, le binôme sera exclu de la course.

Article 4 – BRIEFING D'AVANT COURSE

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course. Il aura lieu 5 minutes avant le départ, soit :

- 7h55 pour le départ de la Longue
- 8h55 pour le départ de la Moyenne
- 9h55 pour le départ de la Courte
- 9h40 pour le départ de la Découverte
- 13h25 pour le départ de la Kids

Article 5 – LA COURSE

Les athlètes participent à la course de manière libre et en connaissance des risques. Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel.

Format	Distance totale	Distance Natation	Distance Course à pied	Heure de départ
KIDS	1 km	0,1 km	0,9 km	13h30
Découverte	6,1 km	0,8 km	5,3 km	9h45
Courte	11,7 km	1,8 km	9,9 km	10h00
Moyenne	23,4 km	4,2 km	19,2 km	9h00
Longue	29,5 km	5 km	24,5 km	8h00

** : L'organisation se réserve le droit d'apporter des changements sur les parcours tout en essayant au maximum de respecter les distances annoncées initialement.*

5.1 - Le chasuble doit TOUJOURS être lisible (natation ET course).

5.2 - Le parcours de la course est balisé sur l'eau et sur terre et il est obligatoire de le suivre. Les athlètes qui s'écarteront du parcours seront disqualifiés. S'ils quittent le parcours, ils sont tenus de revenir par leurs propres moyens à l'endroit même où ils l'ont quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

5.3 - Différents points de contrôle sont prévus (ravitaillements). Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.

5.4 - Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire tout au long de l'épreuve.

5.5 - En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être diminuée. Dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée.

5.6 - Les sentiers, les trottoirs et les plages que les athlètes empruntent sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux athlètes de faire preuve de respect et de sympathie.

5.7- Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un athlète en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

5.8 - Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation en se rendant au prochain carrefour de signaleurs ou en appelant l'organisateur au numéro transmis dans le roadbook.

5.9 - Un athlète dont le binôme abandonne doit également abandonner. Il doit rendre sa puce et sa chasuble. Il peut décider de continuer sa course, mais sous sa propre responsabilité.

5.10 - Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation.

5.11 - Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toutes insultes, tous propos homophobes ou discriminatoires ainsi que tous comportements contraires à l'éthique sportive sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisine de la commission disciplinaire.

5.12 - Après avoir été pris en charge par le service médical, un concurrent ne peut continuer sa course que si le médecin responsable l'y autorise.

Article 6 – BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires sont mises en place pour des questions de sécurité et d'organisation. L'organisation se réserve donc le droit de mettre hors-course un ou plusieurs participant(s) qui franchirai(en)t ce point de passage après l'horaire prévue. Cela concerne les participants de la Moyenne et de la Longue :

- ⇒ La Moyenne = KM 18 à 12h45 (*moyenne de 5 km/h*)
- ⇒ La Longue = KM 18 à 11h45 et au KM 24 à 12h45 (*moyenne de 5 km/h*)

Article 7 – RAVITAILLEMENTS

Chaque participant devra présenter son ravitaillement personnel lors du retrait des chasubles. Celui-ci sera numéroté du numéro de chasuble du binôme. En cas d'abandon dans la nature de son ravitaillement, le binôme sera exclu de la course.

Vous retrouverez sur les différents parcours des ravitaillements solides et liquides.

- ⇒ La Découverte = 1 ravitaillement final
- ⇒ La Courte = 1 ravitaillement parcours + final
- ⇒ La Moyenne = 3 ravitaillements parcours + final
- ⇒ La Longue = 4 ravitaillements parcours + final

Article 8 – LE MATERIEL

L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Un contrôle de matériel pourra être effectué au départ ou pendant la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié. Une équipe qui se décharge ou récupère une partie de son matériel sera disqualifiée.

Matériel obligatoire - fourni par l'athlète

(Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe)

- Un sifflet par participant
- Une paire de lunettes de natation
- Des chaussures adaptées
- Une combinaison isotherme adaptée à des températures supérieures ou égales à 12°C si température de l'eau inférieure à 16°C. Si la température de l'eau est supérieure à 16°C, aucune combinaison n'est obligatoire. **Attention :** les combinaisons isothermes adaptées à des températures supérieures ou égales à 12°C seront interdites si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C.

Matériel obligatoire – fourni par les organisateurs

- Une chasuble par participant
- Un bonnet par participant
- Une puce par binôme

Matériel autorisé

- Plaquettes de main (paddles)
- Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
- Lunettes de natation

- Chaussures de sport
- Ravitaillement personnel
- Longe entre les 2 binômes (**autorisée à partir de la 2^{ème} section de natation pour toutes les épreuves**)
- Sac à dos

Attention, pour des raisons de sécurité, la longe ne pourra être utilisé qu'à partir de la 2^{ème} section de natation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification des participants.

Article 9 – INSCRIPTIONS

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne jusqu'au vendredi 1^{er} mai à 12h00 sur le site de l'événement. Les tarifs sont évolutifs en fonction du nombre d'inscriptions.

Tout engagement est ferme et définitif, aucune excuse provenant du participant ne fera l'objet d'un remboursement (sauf en cas de souscription à l'assurance annulation – voir article 14).

La Fédération Française de Triathlon impose aux participants non licenciés FFTRI compétition à souscrire à un pass compétition qui s'ajoutera au montant de l'inscription définit par l'organisation.

Tarifs par binôme* :

Tarifs évolutifs	Découverte	Courte	Moyenne	Longue
Jusqu'à 20% des dossards vendus	35 €	70 €	120 €	150 €
Jusqu'à 70% des dossards vendus	45 €	80 €	140 €	170 €
Jusqu'à 100% des dossards vendus	50 €	95 €	160 €	190 €

Tarifs en solo* :

Tarifs évolutifs	Découverte	Courte	Moyenne	Longue
Jusqu'à 20% des dossards vendus	17 €	35 €	60 €	75 €
Jusqu'à 70% des dossards vendus	22 €	40 €	70 €	85 €
Jusqu'à 100% des dossards vendus	25 €	50 €	80 €	95 €

* Des frais de dossier pourront également s'appliquer

Article 10 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée.

9.1 - La puce fournie par l'organisateur doit être portée à la cheville durant toute la course.

9.2 - La puce doit être rendue obligatoirement au plus tôt après la fin de la course.

9.3 - Le binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble.

Article 11 – REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera dans la foulée des premières arrivées le samedi 2 mai (horaires communiqués dans le roadbook envoyé la semaine précédant l'événement). Les prix non remis pendant le podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par l'athlète.

Sont récompensés :

- Les 3 premières équipes de chaque catégorie (homme, femme, mixte)
- Les 3 premiers solo (homme & femme)

Article 12 – DOPAGE

Un contrôle antidopage sur un ou plusieurs athlètes peut avoir lieu.

Article 13 – TEMPERATURE EAU

Afin de garantir la sécurité des participants, voici les températures d'annulation de la partie natation en fonction de l'âge des participants :

Ages	Annulation de la partie natation	Combinaison néoprène interdite	Combinaison néoprène obligatoire
<14 ans	<16°C	> 24.5 °C	
≥14 ans	<12°C	> 24.5 °C	< 16 °C

Températures d'annulation / réduction de la partie natation :

Les analyses de l'eau seront affichées au point de retrait des chasubles.

Distance	Température de l'eau						
	≥ 32 °C	31.9 °C – 31 °C	30.9 °C – 15 °C	14.9 °C – 14 °C	13.9 °C – 13 °C	12.9 °C – 12 °C	≤ 12 °C
400 m	Annulée	400 m	400 m	400 m	400 m	400 m	Annulée
750 m	Annulée	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulée
1500 m	Annulée	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulée
3000 m	Annulée	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée
4000 m	Annulée	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

Article 14 – ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation est proposée lors de l'inscription en ligne. En cas d'annulation de l'épreuve, seuls les participants ayant sélectionné l'option pourront bénéficier d'un remboursement.

Cette assurance est valable dans deux cas :

1. **Annulation pour raison médicale** : accident, maladie, décès, incapacité à pratiquer le Swimrun. Le participant devra fournir un certificat médical de contre-indication délivré par une autorité compétente.
2. **Annulation de l'épreuve par l'organisation**

Pour les binômes, l'assurance annulation est à prendre individuellement et fonctionne individuellement.

Article 15 – REMPLACEMENT D'UN BINOME

Au cas où dans un binôme, un participant est remplacé par un autre qui prend sa place, merci de prendre contact avec l'organisation pour effectuer le remplacement. **Aucun remplacement ne sera possible après le 24/04/2026.**

Le participant qui abandonne ne sera pas remboursé.

Au cas où l'organisation jugerait opportun la non-participation d'un athlète (état d'ivresse, état de santé inopportun, comportement violent ...) dans le but de préserver ledit athlète ou autrui, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 16 – LA KIDS

Pour cette 5^{ème} édition de l'Harmonie Mutuelle Swimrun de Paris, un format Kids sera à nouveau organisé. Cette épreuve est une initiation à la pratique du Swimrun et non une compétition (pas de chrono ni de classement). L'initiation est entièrement gratuite. Cette épreuve est ouverte aux enfants nés entre 2011 et 2018. Le départ sera donné à 13h30, retrait des dossards entre 12h45 et 13h15.

Article 17 – DROIT A L'IMAGE

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à l'Harmonie Mutuelle Swimrun de Paris qui se déroulera le samedi 2 mai 2026.

Article 18 – DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation favorise la promotion d'un dispositif de covoiturage.

Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté. Le non-respect de cette règle entrainera une disqualification du binôme.

Article 19 – L'ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par l'organisateur. En aucun cas, la décision de l'organisation ne peut être remise en cause. L'organisation peut décider d'une mise hors course et/ou non classé dans les cas suivants :

- Si l'athlète dépasse les temps limites
- Si l'athlète perd ou ne peut présenter sa chasuble
- Si l'athlète jette ses déchets hors zone prévue si l'athlète se débarrasse et récupère du matériel
- Si l'athlète est jugé dans un état de fatigue ou de santé insatisfaisant
- Ou pour toute autre raison estimée juste par l'organisateur

Article 20 – SECURITE ET DISPOSITIF MEDICAL

Le balisage du parcours sera géré par l'organisation.

L'assistance médicale sera assurée par une équipe médicale. Le service médical mis en place a pour compétence de décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

Article 21 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Article 22 – MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et les parcours en cas de contraintes non prévisibles et/ou imposées.